

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 28 juin 2017 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest)

NOR : TRAA1718247S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ensemble son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 21 décembre 2016 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à M. Gervais Gaudière, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions, à :

M. Martial Duqueyroi, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de cabinet.

M. Christophe Mornon, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du département « surveillance et régulation ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses inférieures à 1 000 € toutes taxes comprises liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite des attributions de leur site respectif, à :

Mme Florence Escorne-Joly, assistante d'administration de l'aviation civile, chargée d'affaires des antennes à Pau et à Biarritz.

Mme Véronique Bernard, assistante d'administration de l'aviation civile, chargée d'affaires de l'antenne à Poitiers.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions du département « surveillance et régulation », à :

M. Thierry Gillet, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

M. Hervé Galand, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux ordres de déplacement locaux d'une journée dans le ressort des deux régions Aquitaine, Poitou-Charentes, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de leur département, à :

Mme Séverine Fiorletta, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

M. Gérald Mascaro, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Mme Béatrice Artiglieri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

M. Bernard Obser, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Mme Anne Lagueyte, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Florence Escorne-Joly, assistante d'administration de l'aviation civile, chargée d'affaires des antennes à Pau et à Biarritz.

Mme Véronique Bernard, assistante d'administration de l'aviation civile, chargée d'affaires de l'antenne à Poitiers.

Mme Karin Pelletant, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Cindy Duffie, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Naima Galion, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Nicole Garcia, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Véronique Maillé, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire de direction.

Mme Fabienne Lemoine, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Mme Zelia Braz-Lopes, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes liées au budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à Mme Véronique Bernard, assistante d'administration de l'aviation civile, chargée d'affaires.

Article 9

La décision du 20 avril 2017 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest) est abrogée.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 28 juin 2017.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,
P. CIPRIANI